DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Dinan
Canton de Broons

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 022-212200711-20260727-2026_07_05-DE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE GUITTÉ

SÉANCE DU 21 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette Commune légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence de Madame Géraldine LUCAS Maire.

Nombre de Membres : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13 + 1 procuration

Date de convocation : 16/07/2026

Présents : LUCAS Géraldine, DESPORTES Fabien, LABOURDE Charline, HERVIAUX Hubert, DESPORTES Patrick, MASSARD Gilles, HEURLIN Christelle, REVAULT Alexandra, GUENROC Hélène, BOUESNARD Vincent, PIEL Constance, CORTESERO Anne-Marie (présente jusqu'au point n° 6), GUESSANT Sylvain.

Absents : MARIE Nicolas (donne pouvoir à LUCAS Géraldine), CRESPEL Christine.

Secrétaire de séance : DESPORTES Patrick

SDIS 22 Demande subvention (2026-07-05)

Lors d'une réunion, le SDIS 22 a informé Madame le Maire que le Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Caulnes avait besoin de travaux, notamment le remplacement de sa toiture amiantée.
Le SDIS 22 a délibéré le 21 février 2025 concernant un Fonds de concours bâtimentaire pour les constructions neuves ainsi que les grosses réhabilitations et extensions. Cette délibération valide pour les zones rurales un financement de ces projets par le SDIS à hauteur de 70% du montant hors taxes. Les 30% restant seront réparties par la commune siège dudit bâtiment et répartie entre les communes de la zone de 1er appel.
En ce qui concerne les travaux de la toiture du CIS de Caulnes, le montant estimé des travaux est de 190 000€ HT. Une participation de la commune siège et communes défendues en 1er appel est sollicitée à hauteur de 30% du montant HT soit 47 500€. Pour Guitté, le montant demandé, calculé au prorata de la population à défendre, est de 7813.75€.
La procédure de consultation des entreprises de travaux a été lancée le 15 mai 2026. Le passage en commission pour attribution des marchés sera organisé début juillet.
Il nous est donc demandé de donner un avis quant à la participation de notre commune au remplacement de la toiture du CIS de Caulnes.
Étant donné que cette demande a été reçue tardivement, et notamment après le vote de notre budget qui ne prévoit pas cette dépense, il serait possible de verser les fonds après travaux et vote du budget 2027.

Après délibération le conseil municipal vote :
Pour : 14
Contre :
Abstention :

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 022-212200711-20260727-2026_07_05-DE

- Participer pour les travaux de changement de toiture du Centre d'intervention et de Secours de Caulnes pour un montant de 7813.75€.
- De verser ce montant en 2027 après vote du budget et transmission d'un titre de trésorerie par le SDIS 22.
- De budgétiser cette dépense sur le compte 20415 et de l'amortir sur 5 ans.

Le Maire,
Géraldine LUCAS

MAIRIE DE GUITTÉ
COTES D'ARMOR
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La secrétaire de séance,
Patrick DESPORTES

MAIRIE DE GUITTÉ
COTES D'ARMOR
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE